

PERMANENT HEADQUARTERS COMMITTEE

Summary Record of Meetings

MASTER FILE

COMITE DU SIEGE PERMANENT

Compte rendu des Séances

Tuesday, 12 November 1946

FIFTEENTH MEETING

*Held at Lake Success, New York, on Monday,
11 November 1946, at 11 a.m.*

Chairman: Mr. E. ZULETA ANGEL (Colombia).

1. General debate

The CHAIRMAN explained the change in the Committee's programme as a result of the decision taken by the General Assembly on 9 November 1946 that, in the selection of a site for the permanent headquarters for the United Nations, consideration should also be given to possible alternative sites in the New York area, in the San Francisco Bay area, or in other parts of the United States of America, which may be available without cost, or at reasonable cost, and that a planning commission of experts should be appointed.

The representative of the United States of America had made the only concrete proposal thus far that conformed to the Committee's enlarged programme. The Chairman suggested, therefore, that the "Resolution Proposed by the United States for Appointment of a Sub-Committee of the Headquarters Committee" (document A/Site/23) should be discussed.

Mr. BROUSTRAS (France) recalled the position of the French delegation when the question of permanent headquarters was debated at the first part of the first session of the General Assembly that no decision should be taken until the present session. Now, however, the decision taken on 14 February 1946 had been modified, and France had supported the change which would permit a wider choice of sites.

It was highly desirable that a final solution to the problem should be found at the present session of the General Assembly. The opposition of the United States to the proposal of the United Kingdom that areas other than New York or San Francisco should be considered was certainly attributable to the justifiable fear that many more offers would be made and that a decision would be further postponed.

Mr. Broustra suggested, therefore, that the Committee ask the Rapporteur to present within a few days a brief report on the offers that had been received during the first part of the first session of the General Assembly and later dis-

Mardi 12 novembre 1946

QUINZIEME SEANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le lundi 11 novembre 1946, à 11 heures.

Président: M. E. ZULETA ANGEL (Colombie).

1. Discussion générale

Le PRÉSIDENT explique que l'Assemblée générale, ayant pris le 9 novembre 1946 la décision que, dans la sélection du siège de l'Organisation des Nations Unies, la possibilité soit envisagée de choisir un emplacement dans les régions de New-York, de San-Francisco ou quelque autre partie des Etats-Unis, à la condition que cet emplacement ne provoque pas de dépenses supplémentaires onéreuses, et de nommer à cet effet une commission d'experts, le programme de travail du Comité s'en trouve changé.

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a fait ainsi la seule proposition concrète et conforme au programme élargi du Comité dont ce dernier ait encore été saisi. Le Président suggère donc que la "résolution proposée par les Etats-Unis pour la nomination d'une sous-commission du Comité du siège" (document A/Site/23) soit discutée.

M. BROUSTRAS (France) rappelle que, lorsque la question du siège permanent fut débattue, lors de la première partie de la première session de l'Assemblée générale, la délégation française avait demandé qu'aucune décision ne soit prise jusqu'à la présente session. Maintenant, la décision prise le 14 février 1946 est modifiée et la France approuve cette modification qui permet d'examiner un plus grand nombre d'emplacements.

Il est indispensable que le problème soit résolu au cours de cette session de l'Assemblée générale. L'opposition manifestée par les Etats-Unis à la proposition faite par le Royaume-Uni, que d'autres régions que New-York ou la baie de San-Francisco puissent être examinées, peut être attribuée à la crainte justifiée que le Comité se trouve saisi d'un grand nombre de propositions et que la solution en soit d'autant retardée.

M. Broustra, en conséquence, suggère que le Comité demande au Rapporteur de présenter sous quelques jours un bref rapport sur les offres reçues durant la première partie de la première session de l'Assemblée générale et qui ont été rejetées,

carded, taking into account the conditions laid down by the General Assembly on 9 November. Any new offers should be presented to the Secretary-General before midnight, 20 November, or such earlier date as the Committee might decide. On the day following the time limit for new offers, the Committee should decide by secret ballot which areas should be investigated further, and a sub-committee should then be appointed to visit those areas. The final vote of the Committee on a recommendation for a site should be taken publicly after the Committee had heard the report of the sub-committee.

Mr. AUSTIN (United States of America) explaining the reasons that had prompted his Government to oppose the widening of the selection beyond the New York, San Francisco Bay areas, emphasized the importance of reaching a final decision promptly, as the present atmosphere of uncertainty was harmful to the whole conception behind the United Nations and also greatly increased the difficulties facing the Secretary-General in the recruitment of a permanent staff.

The United States delegation felt that if other areas were to be considered, their number should be strictly limited in order to save time. Mr. Austin hoped that the representative of the United Kingdom had some specific suggestion to make, so that not more than one or two other possible sites would be added.

The appointment of a sub-committee should take place as soon as possible, for even one new area would require investigation by a sub-committee. This sub-committee might also work with the Headquarters Commission to narrow the suggested sites in Westchester County.

Mr. Austin hoped that the Committee would decide at its present session to what areas the new surveys should be limited, as well as the composition and terms of reference of a sub-committee.

Mr. YOUNGER (United Kingdom) reminded the Committee that before the General Assembly had decided in London to limit the choice of a site to the Westchester-Fairfield area, it had rejected the west coast of the United States in favour of the east coast. The United Kingdom delegation felt that the criticisms often heard of the Westchester-Fairfield area did not apply to the entire east coast but just to the vicinity of New York. It was important, therefore, that the choice on the east coast should not be limited to the New York area. Mr. Younger agreed with the representative of the United States of America on the necessity for limiting the number of possible sites, and declared that his Government would be satisfied if the Boston and Philadelphia areas were added to the list.

As regards the sub-committee, Mr. Younger thought that its work should be the technical screening of alternative sites, but it should not take a preliminary decision on a question such as a choice between the east or west coasts, which

et que ce rapport prenne en considération les conditions énoncées par l'Assemblée générale le 9 novembre. Toute offre nouvelle devrait être présentée au Secrétaire général le 20 novembre avant minuit, ou plus tôt même si le Comité en décide ainsi. Au cours de la journée suivant la date limite, le Comité déciderait au vote secret quelles régions peuvent être l'objet d'un examen, et une sous-commission serait nommée pour inspecter ces régions. Le vote final du Comité sur la recommandation d'une région serait pris publiquement après lecture du rapport de la sous-commission.

Mr. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique), expliquant les raisons qui ont décidé son Gouvernement à s'opposer à la suggestion d'envisager d'autres choix que celui des régions de New-York ou de la baie de San-Francisco, souligne l'importance d'en arriver à une décision rapide. L'atmosphère indécise qui règne est préjudiciable à la conception même des Nations Unies, comme elle ajoute aux difficultés que rencontre le Secrétaire général dans le recrutement du personnel.

La délégation des Etats-Unis estime que si d'autres régions doivent être envisagées, leur nombre doit être strictement limité de façon à épargner le temps. M. Austin espère que le représentant du Royaume-Uni a quelques suggestions précises à faire afin que seules une ou deux possibilités puissent être ajoutées.

La nomination de la sous-commission doit être faite aussi vite que possible étant donné que l'éventualité du choix d'une nouvelle région exigerait une enquête de cette sous-commission qui pourrait également d'autre part travailler avec le Comité du siège afin de réduire au seul comté de Westchester les propositions envisagées.

M. Austin espère que le Comité décidera, au cours de la session actuelle, à quelles régions les nouvelles enquêtes seront limitées ainsi que la composition et le mandat de la sous-commission.

M. YOUNGER (Royaume-Uni) rappelle au Comité qu'avant que l'Assemblée générale de Londres se soit décidée à limiter le choix d'un emplacement aux régions de Westchester et de Fairfield, elle avait écarté en faveur de la côte est le choix de la côte ouest des Etats-Unis. La délégation du Royaume-Uni estime que les critiques soulevées par la région Westchester-Fairfield ne s'appliquaient pas à la côte est en entier, mais seulement aux environs de New-York. Il est important donc que le choix de la côte est ne soit pas limité seulement à la région de New-York. M. Younger s'accorde avec le représentant des Etats-Unis sur la nécessité de limiter le nombre des emplacements possibles, et il ajoute que son Gouvernement se déclarerait satisfait si les régions de Boston et de Philadelphie étaient ajoutées à la liste.

En ce qui concerne la sous-commission, M. Younger pense que son rôle serait d'examiner, du point de vue technique, les sites éventuels, mais qu'elle ne devrait pas prendre de décision prématurée sur une question comme

might later prejudice the decision to be taken by the plenary Committee.

Mr. Younger suggested that if the Committee could reach some agreement regarding the size of the site, at least as far as the extreme of forty square miles was concerned, the work of the sub-committee would be considerably lessened.

The CHAIRMAN proposed that after hearing the next six speakers, the Committee should close the general debate and consider the proposal of the United States of America with the amendments suggested by other delegations.

Mr. HASLUCK (Australia) pointed out that further debate might be necessary as a result of the remarks of the speakers on the list. Mr. SAKSIN (Union of Soviet Socialist Republics) agreed with Mr. Hasluck. Although speed was necessary, it might not be advisable to take a decision on such a complicated matter after hearing only a few of the representatives.

The CHAIRMAN did not press for the closure of debate, but pointed out that according to rule 71 of the provisional rules of procedure any representative could move the closure of the debate at any time.

Mr. KHALIDY (Iraq) noted that as a result of the action of the General Assembly of 9 November, the Committee found itself virtually at the point where it had started its work. Since speed was necessary, the Committee should not consider again proposals made by various localities of the United States of America. In addition to the regions of New York and San Francisco Bay, the Committee should consider other areas only upon the suggestion of the members. The Boston and Philadelphia areas might well be suggested. The Committee should decide in every case whether it was willing to consider an area at all; if it agreed to consider the area, that area should be referred for further study to a sub-committee.

Mr. SAPRU (India) stressed the necessity of speed in reaching a decision on the permanent headquarters of the United Nations. He agreed with the representative of Iraq that, in addition to the regions of New York and San Francisco Bay, the sub-committee should report only on those sites which had been proposed by delegations and approved in principle by the Committee. The Committee would make its final recommendation to the General Assembly on the basis of the report of the sub-committee, which would also act as an inspection group, but which should complete its work in time for a decision at the present session of the Assembly. For its part the Indian delegation had been impressed by the advantages of the area of San Francisco Bay.

le choix entre les côtes est et ouest, choix qui pourrait être préjudiciable par la suite à la décision que doit prendre le Comité.

M. Younger suggère que si le Comité peut se mettre d'accord en ce qui concerne la surface de l'emplacement, au moins entre les suggestions extrêmes de deux ou quarante mille carrés, le travail de la sous-commission en sera réduit d'autant.

Le PRÉSIDENT propose de clore la discussion générale après les six prochaines interventions et de passer à l'examen de la proposition des Etats-Unis et des amendements suggérés par les autres délégations.

M. HASLUCK (Australie) fait remarquer que la nécessité de prolonger le débat pourrait se faire sentir à la suite des remarques des prochains orateurs. Ce point de vue est partagé par M. SAKSIN (Union des Républiques socialistes soviétiques). S'il importe de gagner du temps, il ne serait cependant pas recommandable de prendre une décision sur un sujet aussi complexe en n'ayant eu connaissance que du point de vue d'un petit nombre des membres du Comité.

Le PRÉSIDENT n'insiste pas pour obtenir la clôture du débat, mais il fait remarquer que l'article 71 du règlement intérieur permet à tout représentant de demander à tout moment la clôture de la discussion.

M. KHALIDY (Irak) souligne qu'à la suite de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution qui lui a été soumise le 9 novembre, le Comité se trouve virtuellement ramené au point de départ de ses travaux. Étant donné la nécessité d'agir sans retard, le Comité ne devrait pas reprendre l'examen des propositions soumises par les différentes villes ou régions des Etats-Unis d'Amérique. En plus de la région de New-York et de celle de la baie de San-Francisco, le Comité ne devrait retenir d'autres sites que ceux proposés par les délégations elles-mêmes. Les régions de Boston et de Philadelphie pourraient être proposées. Dans chaque cas, le Comité devrait décider si le site proposé serait retenu ou non; et, s'il est retenu, la proposition devrait être communiquée, pour étude plus approfondie, à un sous-comité.

M. SAPRU (Inde) insiste sur la nécessité d'arriver le plus rapidement possible à une décision en ce qui concerne le site du siège permanent des Nations Unies. Il pense, avec le représentant de l'Irak, que le sous-comité ne devrait étudier que les propositions présentées par les délégations elles-mêmes, et approuvées en principe par le Comité. Les recommandations du Comité à l'Assemblée générale seraient basées sur le rapport du sous-comité; ce dernier serait également chargé du travail d'inspection, mais devrait agir en sorte qu'une décision puisse être atteinte au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Pour sa part, la délégation de l'Inde est favorablement impressionnée par les avantages que présente la région de la baie de San-Francisco.

Mr. SAKSIN (Union of Soviet Socialist Republics) did not think that the resolution of the General Assembly of 9 November had changed the situation completely, as had been suggested. The report of the Headquarters Commission was still on the agenda of the Committee, which should accept or reject it.

After a decision on the report, the Committee might choose one of the five proposed sites, or consider the suggestion of the United States of America as amended by the United Kingdom. The sub-committee should include the nine members of the Headquarters Commission, whose experience was valuable, as well as the representatives of Belgium, Bolivia, Cuba, Egypt, Poland, and the United States of America. It would be rather undemocratic and it might even be contrary to the rules of procedure to have the sub-committee presided over by the Chairman of the plenary Committee. The sub-committee should elect its own chairman. Its duty would be to prepare an additional report for the consideration of the Committee, which would make a final recommendation to be submitted to the General Assembly. The speaker wished to remind the Committee that speed was necessary, but that excessive haste was not advisable.

After a short discussion on the advisability of having another meeting at an early date, the Committee decided by fourteen votes to seven to adhere to its original schedule of meetings.

The meeting rose at 1.50 p.m.

CORRIGENDA

In *Journal No. 26*, on the first page of Supplement No. 8, A/SITE/21, Permanent Headquarters Committee, substitute **FOURTEENTH MEETING** instead of **FIRST MEETING**.

In the same Summary Record, page 3, paragraph 4, the first sentence should read:

"He suggested that Mr. Zuleta Angel (Colombia) should be the chairman of the sub-committee, which would also comprise the nine members of the Headquarters Commission: Australia, China, France, Iraq, the Netherlands, the United Kingdom, the Union of Soviet Socialist Republics, Uruguay and Yugoslavia."

The fifth paragraph on page 3 should read:

"The terms of reference of the sub-committee would include: (1) to consider the report of the Headquarters Commission; (2) to consider, if and when the Assembly acts upon the United States proposal at its plenary session, alternative sites in the New York and San Francisco Bay areas."

M. SAKSIN (Union des Républiques socialistes soviétiques) ne pense pas que la résolution adoptée par l'Assemblée générale, le 9 novembre, ait complètement modifié la situation, comme on l'a suggéré. Le rapport de la Commission du siège figure toujours à l'ordre du jour du Comité qui devrait l'adopter ou le rejeter.

Une décision ayant été prise à ce sujet, le Comité aurait, soit à choisir entre les cinq sites proposés dans le rapport, soit à examiner la résolution des Etats-Unis à la lumière de l'amendement suggéré par le Royaume-Uni. Le sous-comité devrait être composé des neuf membres de la Commission du siège, dont l'expérience sera précieuse, ainsi que des représentants de la Belgique, de la Bolivie, de Cuba, de l'Egypte, de la Pologne et des Etats-Unis d'Amérique. Il serait, cependant, peu démocratique, et peut-être même contraire au règlement intérieur, que de confier la présidence de ce sous-comité au Président du Comité du siège. Les membres du sous-comité devraient élire leur propre président. Le sous-comité aurait pour mission de soumettre un rapport complémentaire au Comité, qui, lui, communiquerait ses recommandations finales à l'Assemblée générale. M. Saksin fait remarquer que s'il importe de gagner du temps, toute hâte excessive pourrait aller à l'encontre du but recherché.

Après une courte discussion, sur l'intérêt qu'il y aurait à tenir une séance à une date plus rapprochée, le Comité décide, par quatorze voix contre sept, de respecter l'horaire établi pour ses prochaines réunions.

La réunion est levée à 13 h. 50.

CORRIGENDA

Dans le *Journal No 26*, en première page du Supplément No 8, A/SITE/21, consacré au Comité du siège permanent, immédiatement après la date du vendredi 8 novembre 1946, il convient de lire: **QUATORZIEME SEANCE** au lieu de **PREMIERE SEANCE**.

Dans le même compte rendu, le début du quatrième paragraphe de la page 3 doit se lire ainsi:

"Il suggère de confier la présidence de ce sous-comité à M. Zuleta Angel (Colombie) et d'y nommer les neuf membres composant la Commission du siège: Australie, Chine, France, Irak, Pays-Bas, Royaume-Uni, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Yougoslavie."

Le cinquième paragraphe de la page 3 doit se lire ainsi:

"Ce sous-comité aurait pour mandat: 1) d'étudier le rapport de la Commission du siège; 2) de n'étudier les nouvelles propositions relatives aux régions de New-York et de la baie de San-Francisco que si, au préalable, l'Assemblée générale, en session plénière, donne suite à la proposition des Etats-Unis."